

5EME AVENUE

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 €
Siège social : 8 rue Claude Jusseaud – 69 110 STE FOY LES LYON
RCS LYON 450 915 392

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six mars,
A neuf heures trente,
Au siège social à STE FOY LES LYON,

La société **E.V.S.H.**, Société civile au capital de 280 000 €, ayant son siège social 8 rue Claude Jusseaud - 69110 STE FOY LES LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS LYON 528 107 063, représentée par son gérant Monsieur **Eric SAILLARD**,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 15 € composant le capital social de la société **5EME AVENUE**,

Associée unique de ladite Société, et en présence de Monsieur Eric SAILLARD, gérant non associé.

A pris les décisions suivantes :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 1^{er} janvier et 31 décembre, de prolonger de trois mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 15 mois. En conséquence, L'associée unique modifie l'article 21 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 21 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Le reste de l'article est supprimé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

E.V.S.H.

Eric SAILLARD

Eric SAILLARD (Mar 26, 2025 12:19 GMT+1)